

## PROCURATION

**Le (La) soussigné(e)**

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:

Personne physique:

Nom:
Prénom :
Domicile:

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement<sup>1</sup> (voir aide-mémoire pratique) de :

..... actions ordinaires au porteur et/ou actions dématérialisées,  
 en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200  
 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049 ;

Déclare être titulaire, à la Date d'Enregistrement (voir aide-mémoire pratique), de :

..... actions ordinaires nominatives,  
 ..... actions privilégiées nominatives (Priv. 1),  
 ..... actions privilégiées nominatives (Priv. 2),  
 en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit (**biffer les mentions inutiles**), de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200  
 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049 ;

**Constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial** (pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant):

.....  
 A qui il/elle confère tous les pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme  
 "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **27 avril 2012 à 15h30**, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour (voir p. 4), aux fins d'y voter  
 en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après (voir p. 3).

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les  
 représentants des personnes morales doivent joindre à la présente procuration ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le  
 commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A REMPLIR PAR COFINIMMO	ENREGISTREMENT COMPTABLE
Actions ordinaires dématérialisées et/ou au porteur:	Banque:
Numéro ID:	
Actions ordinaires nominatives:	
Actions privilégiées nominatives (Priv. 1):	
Actions privilégiées nominatives (Priv. 2):	

<sup>1</sup> Joindre une copie de l'attestation d'enregistrement délivrée par l'intermédiaire financier

## POUVOIRS DU MANDATAIRE

- I. Le mandataire pourra notamment prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour; et aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.  
Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.
- II. Sauf exceptions prévues par la loi, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.
- III. Le mandataire votera conformément aux instructions de vote figurant dans la procuration.  
Si l'actionnaire désigne un mandataire sans instruction de vote (**biffer la mention inutile**) :
- le mandataire votera EN FAVEUR DE la proposition ; ou
  - le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.
- IV. A. Si, en vertu de l'article 533 ter du Code des sociétés, de nouveaux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ci-dessus après la date de cette procuration, le mandataire devra (biffer la mention inutile) :
- s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées
  - voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées ou s'abstenir si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts de l'actionnaire.
- A défaut de choix, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées.
- B. Si, également en vertu de l'article 533 ter du Code des sociétés, des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour sont ajoutées après la date de cette procuration, le mandataire devra (biffer la mention inutile) :
- s'abstenir de voter sur les propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour
  - voter sur les propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour ou s'abstenir si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts de l'actionnaire.
- A défaut de choix, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées.
- V. Les procurations renvoyées à COFINIMMO sans indication de mandataire, seront considérées comme étant adressées au conseil d'administration, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêt conformément à l'art. 547bis§4 du Code des sociétés<sup>2</sup>. Pour être prises en compte, les procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote spécifique pour un sujet inscrit à l'ordre du jour, le mandataire qui est considéré comme ayant un conflit d'intérêt, ne pourra dès lors participer au vote.

---

<sup>2</sup> En cas de conflits d'intérêts potentiels entre le mandataire et l'actionnaire, le mandataire doit divulguer les faits précis pertinents pour l'actionnaire afin de lui permettre d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que l'intérêt de l'actionnaire. Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à condition qu'il/elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

Il y aura conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire : (i) est la société elle-même ou une entité contrôlée par elle, un actionnaire qui contrôle la société ou une autre entité contrôlée par un tel actionnaire ; (ii) est membre du conseil d'administration ou des organes de gestion de la société ou d'un actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au (i) ; (iii) est un employé ou un commissaire de la société, ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité visée au (i) ; (iv) a un lien parental avec une personne physique visée du (i) au (iii) ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

## INSTRUCTIONS DE VOTE

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant comme suit (cfr. ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web [www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)):

### Points:

<b>1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2011</b>	Aucun vote requis		
<b>2. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>3. Prise de connaissance du rapport du commissaire relatifs aux comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et rapport du commissaire relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011</b>	Aucun vote requis		
<b>4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>5. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2011</b>	Aucun vote requis		
<b>6. Proposition de décision conformément à l'article 520ter du Code des sociétés de baser la rémunération variable des administrateurs exécutifs sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>7. Décharge aux administrateurs</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>8. Décharge au commissaire</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>9. Renouvellement des mandats d'administrateurs</b>			
a) Renouvellement Jean-Edouard Carbonnelle	OUI	NON	ABSTENTION
b) Renouvellement Vincent Doumier	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement Gaëtan Hannecart	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement Baudouin Velge	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement Xavier de Walque	OUI	NON	ABSTENTION
<b>10. Proposition d'approbation et, pour autant que de besoin, ratification de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la société entre le 27 décembre 2011 et la date de la présente assemblée générale, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, et de procéder aux formalités de publicités prévues à l'article 556 du Code des sociétés.</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>11. Divers</b>	Aucun vote requis		

### Commentaires spécifiques:

La Société encourage les actionnaires à jouer un rôle important dans l'évaluation attentive de la gouvernance d'entreprise de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires est un moment privilégié pour les actionnaires qui peuvent s'exprimer via un cadre spécial (voir ci-dessous) dans les procurations.

### Commentaires:

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2012

(« bon pour procuration » + signature)

## ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2011*
2. *Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011*
3. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011*
4. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat*  
Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,50 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2011 de 1.051.654 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles détenues à la date de cette assemblée générale, et de suspendre le droit au dividende des autres 42.720 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo. La date de mise en paiement est déterminée par le Conseil d'administration.
5. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2011*
6. *Proposition de décider en application de l'article 520ter du Code des sociétés de baser la rémunération variable des administrateurs exécutifs sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an*
7. *Décharge aux administrateurs*  
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
8. *Décharge au commissaire*  
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
9. *Renouvellement des mandats d'administrateurs*
  - a) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Jean-Edouard Carbonnelle, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
  - b) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Vincent Doumier, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
  - c) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Gaëtan Hannecart, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - d) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Baudouin Velge, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - e) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Xavier de Walque, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
10. *Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit convenue par la société entre le 27 décembre 2011 et la date de la présente assemblée générale, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, et de procéder aux formalités de publicités prévues à l'article 556 du Code des sociétés*
11. *Divers*